

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers Présents ! 11

Date de convocation : 3 décembre 2020

Etaient présents : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe - BURGER Patrick - OERTEL Christian - FRENKEL Jean-Louis - BIANCHI Nathalie - AURORE Andres - HEIM Raphaël - FRITZ Julien - DIETRICH Nathalie.

Assistait en outre à la séance Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

Le Maire demande à rajouter le point 13 Encaissement redevances concession ES 2020 et 14 Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire, à l'ordre du jour. Le conseil municipal autorise le maire à rajouter le point 13 Encaissement redevances concessions es 2020 et 14 Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1)** Désignation du Secrétaire de séance
- 2)** Approbation du PV de la séance du 28 octobre 2020
- 3)** Busage des fossés rue du Schneeberg et rue de Birkenwald
- 4)** Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix de l'eau potable (le rapport vous a été envoyé le 27 novembre 2020 pour lecture)
- 5)** Convention pour refacturation des masques et autres produits par la Communauté de communes du Pays de Saverne
- 6)** Motion du conseil municipal relative à l'extension de l'entreprise KUHN
- 7)** Désignation d'un délégué appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la fusion de la communauté des communes de Marmoutier-Sommerau avec celle de Saverne
- 8)** Projet d'Aménagement des parcelles dans la zone AU à la sortie du village vers Reinhardsmunster
- 9)** Projets d'orientation dans la cadre de la révision du plan local d'urbanisme

- 10) Bons d'achat destinés au personnel communal.
- 11) Décision modificative du budget 2020 - logiciels informatiques
- 12) Communications et divers
- 13) Encaissement redevances ES 2020
- 14) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

2020-09-01 - Désignation du Secrétaire de Séance

Mme Aurore ANDRES est désignée secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2020-09-02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2020-09-03 - Busage des fossés rue du Schneeberg et rue de Birkenwald

Le maire se réfère à la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2020 par laquelle il a été chargé d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de fournir des devis concernant l'acquisition de buses pour couvrir les fossés dans la rue du Schneeberg et une partie de la rue de Birkenwald. Il présente au conseil municipal les devis des entreprises suivantes :

SIEHR pour un montant de 24.138 € H.T.

LEHMANN Matériaux pour un montant de 29.525 € H.T.

BTP pour un montant de 37.742 € H.T.

Il rappelle au conseil municipal que l'entreprise retenue pour la pose des buses est l'Atelier du Paysage à Hengwiller dont le montant des travaux s'élève à 39.879 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibération décide de

- retenir le devis de l'entreprise SIEHR pour un montant de 24.138 € H.T.
- Note que le coût total de l'ensemble de l'opération (acquisition de buses et pose) s'élève à 64.017 € H.T.
- D'inscrire cette dépense au budget de la commune
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Grand Est dans le cadre de la Relance Rurale

2020-09-04- Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement du périmètre de la commune

Le maire présente les rapports 2019 concernant le prix du service public et la qualité d'eau potable et d'assainissement du périmètre de la commune. Le conseil municipal prend acte de cette information.

2020-09-05 - Convention pour refacturation des masques et autres produits par la Communauté de communes du Pays de Saverne dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19

Le Maire rappelle que, dans le cadre des actions engagées depuis le printemps 2020 pour la lutte contre le virus COVID 19, des mesures d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger la population.

Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin, a fourni deux masques réutilisables, par habitant, dont l'un pris en charge par le Département et l'autre à payer par le bloc communal (Communes et Communauté de Communes). Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, il a été décidé en Conseil de Communauté de répartir à hauteur de 50% entre les Communes et la Communauté de Communes le coût net du second masque.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a initié, de concert avec nombre de ses partenaires publics habituels, d'acheter des compléments d'équipements de protection individuels en commun avec ses Communes membres volontaires et des syndicats intercommunaux du territoire. La Commune de Hengwiller a participé à cette opération.

La crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, la Communauté de Communes a proposé de constituer un stock tampon d'équipements pour, d'une part, répondre à ses besoins propres, et, d'autre part, pour permettre à ses Communes et EPCI partenaires de se réapprovisionner en bénéficiant de « l'effet masse » qui conduit à obtenir des prix plus avantageux.

Il a été convenu que la Communauté de Communes coordonnera les achats et refacturera aux collectivités et groupement servis le matériel fourni au prix de revient coutant qui s'entend prix d'achat diminué des aides externes éventuelles. Pour procéder à la facturation de la part incombant aux Communes, la Com-Com leur soumet l'adoption de la convention, dont le projet est joint en annexe, qui a pour objectif :

1. d'entériner les achats passés, tant dans les modalités opérationnelles que dans les modalités de financement.
2. de valider ces mêmes principes pour les achats futurs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette convention et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte cette convention et autorise le maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-09-06 - Motion du Conseil Municipal relative à l'extension de l'entreprise KUHN

Nous, membres du Conseil Municipal de HENGWILLER., réunis le 9 décembre 2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à

Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de trois priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des process de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes, plantation sur l'emprise du projet ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable.

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

2020-09-07 Désignation d'un délégué appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la fusion de la communauté des communes de Marmoutier-Sommerau avec celle de Saverne

Dans le cadre de la fusion de la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau avec celle de Saverne à compter du 1^{er} janvier 2017, des reversements et des transferts financiers auront lieu entre les communes et la Communauté des Communes de Saverne.

L'appréciation des reversements et des transferts financiers fait intervenir une Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)

Par conséquent, il convient de constituer cette commission (CLECT) et pour cette constitution, chaque conseil municipal doit désigner un délégué et un suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, après avoir entendu les explications du Maire, désigne :

M. Marcel BLAES, maire, membre titulaire
M. Christian UHLMANN, membre suppléant.

Pour représenter la commune de Hengwiller au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées.

2020-09-08 - Projet d'Aménagement des parcelles dans la zone AU à la sortie du village vers Reinhardsmunster

Le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement dans la zone AU réalisé par un lotisseur comprenant 10 maisons. Le conseil municipal prend acte de cette information et demande à réfléchir sur cette réalisation avant de se prononcer.

2020-09-09 - Projets d'orientation dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réfléchir sur les différentes orientations concernant la révision du plan local d'urbanisme, notamment sur le classement des différentes zones (constructibles, constructibles dans le futur, etc....)

Le conseil municipal prend acte de la réflexion à mener.

2020-09-10 - Achat de bons-cadeau destinés au personnel communal

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année des bons d'achat au Centre Commercial « Leclerc » de Marmoutier.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder à chaque agent communal ainsi qu'à l'agent communal parti à la retraite en novembre un bon d'achat de 140 € au Centre Commercial « Leclerc de Marmoutier, soit 5 bons d'achat d'une valeur totale de 700 € et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ces bons, dont la dépense sera imputée au chapitre frais de réception.

2020-09-11 - Décision modificative budget 2020 logiciels informatiques

Afin de pouvoir payer les factures des logiciels Horizon Cloud de la Société JVS, il convient de procéder au transfert de crédits ci-après sur l'opération 40 Acquisition matériel informatique:

Du chapitre 21783 Matériel de bureau et matériel informatique au chapitre 2051 concessions et droits similaires : 3.500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a pris acte de cette information et autorise le transfert de crédits :

Du chapitre 21783 Matériel de bureau et matériel informatique au chapitre 2051 concessions et droits similaires : 3.500 €

2020-09-12 - Communications et divers

Travaux Electricité de Strasbourg

Le maire informe le conseil municipal du renouvellement poste et bouclage HTA rue de l'église à Birkenwald - SOMMERAU HENGWILLER DIMBSTHAL.

Demande de Subventions de l'Association Chiens Guides de l'Est et France Handicap

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention en 2021 à ces 2 associations et demande que ces demandes soient remises à l'ordre du jour au cours de l'année 2021 ; le conseil municipal ayant déjà accordé en 2020 deux subventions de 50 € aux Restos du Cœur et à la Croix Rouge

2020-09-13 - Encaissement redevances de concession ES 2020

Le maire informe le conseil municipal que le montant des redevances de concession ES au titre de l'année 2020 s'élève à 16,68 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à encaisser sur le budget de la commune la somme de 16,68 € concernant les redevances de concession ES au titre de l'année 2020

2020-09-14 - Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Date de réception DIA	N° d'enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
06/11/2020 /	06/2020	Section 1 parcelle 211/205 16 Rue de Birkenwald BLOTTIER/ZIMMER	Pas de préemption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,

Marcel BLAES

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

BURGER Patrick

OERTEL Christian

FRENKEL Jean-Louis

ANDRES Aurore

HEIM Raphaël

FRITZ Julien

DIETRICH Nathalie